

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions. on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**ECHOS ET NOUVELLES :**

Rentrée de la Cour d'Appel et des Tribunaux.
Citation à l'ordre du bataillon.
Nos blessés.

ÉTUDES HISTORIQUES :

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

VARIÉTÉS :

Les Quadrupèdes volants. (Suite.)

ÉCHOS & NOUVELLES

Lundi 16 octobre, date de la rentrée de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté, la Messe du Saint-Esprit sera célébrée à la Cathédrale, à 10 heures du matin. Des places seront réservées à MM. les Fonctionnaires qui voudraient bien y assister. Il ne sera pas envoyé d'invitations.

A raison des circonstances actuelles, l'audience solennelle de rentrée n'aura pas lieu.

Le carabinier Castellau Antoine, mobilisé au 7^e bataillon de chasseurs alpins, a été cité à l'ordre du bataillon, le 14 septembre dernier, dans les termes suivants : « Le 24 août, n'a pas cessé de relever les blessés et les morts sous un violent bombardement. Blessé dans l'accomplissement de sa mission périlleuse. »

Le sapeur-pompier Baillet Auguste a été enterré vivant le 16 septembre dernier par un obus de gros calibre. Retiré sans connaissance, il est resté quatre jours sourd et muet par suite de la commotion. Soigné à l'hôpital temporaire n° 78, d'Amiens (Somme), il a retrouvé l'usage de l'ouïe et de la parole.

Baillet est mobilisé comme soldat au 23^e d'infanterie.

ÉTUDES HISTORIQUES**LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO**depuis le XVII^e siècle.

(Suite (4))

Destouches lui répond le 27 février :

« Je portay samedi chez M. de Bernardony le livre des paroles et un exemplaire en musique de *Télémaque* pour les faire tenir à Votre Altesse. Je prends la liberté de vous prévenir que les chœurs en quelques endroits ont des corrections qui font plus de beautés et auxquelles vos copistes doivent se conformer dans les concerts que vous ferez. » Suivent des indications pour la bonne exécution de l'œuvre.

(1) Voir les numéros du *Journal de Monaco* des 7, 21, 28 décembre 1915, 4, 11, 25 janvier, 1, 8 février, 21, 28 mars, 11 avril 1916 et suivants.

Enfin, le 14 mars, le Prince avise Destouches qu'il a tout reçu : « Merci du livre des paroles et du magnifique exemplaire en musique de *Télémaque* que vous avez remis pour moi à M. de Bernardony. J'aurai grand soin que mes copistes se conforment à tous les changements que vous me faites observer. »

Et le Prince, tout joyeux de pouvoir préparer de nouvelles représentations d'une de ses œuvres favorites, termine sa lettre ainsi : « Adieu, mon cher Destouches, je vous embrasse mille et mille fois, et souffrez, en faveur de mon âge, que j'en fasse autant à votre digne fille. » Quelques jours auparavant, le Prince avait voulu témoigner son amitié à Destouches en lui envoyant des fleurs de Monaco pour sa fille, âgée de 18 ans.

La nouvelle version de *Télémaque* fut donc représentée au Palais comme l'avait été la première.

Après la mort du prince Antoine, lorsque l'inventaire de sa bibliothèque musicale fut dressé, on ne retrouva plus la partition corrigée de cette œuvre. Il n'en restait que la première édition de 1715 et onze parties séparées.

L'Opéra de Paris n'en conserve plus que cette même partition d'orchestre, imprimée par Ballard en 1715.

* * *

L'ordre chronologique des œuvres de Destouches représentées à Monaco nous amène à un illustre ballet : *Les Eléments*, « ballet du Roy » en quatre entrées et un prologue, que Destouches composa en collaboration avec Lalande, l'auteur de motets, sur l'ordre de M. le duc de Mortemart, premier gentilhomme de la Chambre du Roy.

C'est ce que dit Destouches dans une lettre en réponse aux compliments que le Prince lui avait adressés au sujet de cette œuvre : « Je partage la gloire de plaire avec M. de Lalande ; on nous ordonna d'y travailler ensemble. »

La première représentation, qui eut lieu le 22 décembre 1721 au palais des Tuileries, fut un événement de cour.

Au prologue, Vénus paraissait inquiète du trouble des éléments. Le Destin, représenté par la basse Thévenard, la tranquillisait par ces vers :

Rassure-toi, Vénus, car l'ordre va renaître,
Il suffira que brille au firmament leur maître.

Le fond du théâtre s'ouvrait et le Roi paraissait en Apollon, entouré d'une troupe de héros représentés par le duc de la Trémoille, le prince de Tonnay-Charente, les marquis de Gondrin, de Rupermonde, de Brancas, de Livry ; les comtes de La Suse, de Saint-Florentin, de Ligny, de Salles ; le chevalier de Maulevrier.

Les chœurs chantaient :

Trompettes, éclatez, frappez, percez les airs,
Par vos sons annoncez un maître à l'univers.

Le Roi dansait, encadré de ses gentilshommes qui faisaient des pas après lui.

Le Roi était Louis XV, alors âgé à peine de onze ans, et qui voulait imiter son grand prédécesseur Louis XIV. Sous le costume et les emblèmes d'Apollon, ce roi bambin, gracile et fluet comme il était alors, devait manquer de majesté. Mais c'était le Roi et, en ces premiers temps de son règne, on le surnommait le *Bien-aimé*.

Les quatre entrées symbolisaient successivement l'Air, où l'on remarquait des oiseaux voltigeants peints par Oudry ; l'Eau, le Feu, la Terre. A chaque entrée, des gentilshommes faisaient leur partie à côté des danseuses de l'Académie ; parmi les nobles danseurs, mentionnons : les ducs de Boufflers et de Montmorency, les marquis de Villeroy, de Tonnerre, de Villars, de Cossé, etc. Le Roi reparaisait à la fin, pour l'apothéose. On voyait alors Louis XV en Soleil sur son char, entouré des signes du Zodiaque et suivi par les Nations.

(A suivre)

PHILIPPE CASIMIR.

VARIÉTÉS**Les Quadrupèdes Volants.**

(Suite)

II.

On ne connaît qu'un seul genre de grenouilles pouvant être qualifiées de volantes, le genre rhacophore. Ces grenouilles habitent les îles de la Sonde, les Philippines, la presqu'île de Malacca, Ceylan, le sud de l'Inde et Madagascar, c'est-à-dire toute la contrée comprise dans l'ancien continent tropical, aujourd'hui morcelé, que les géologues appellent continent de Gondwana. Leurs doigts réunis par une palmure, comme ceux de tous les animaux nageurs, sont chez certaines espèces (*R. pardalis*, de Bornéo et des Philippines) tellement allongés que, lorsqu'ils sont écartés, les mains et les pieds constituent quatre vastes raquettes, assez larges pour servir de parachute à l'animal. Les rhacophores portent, en outre, des expansions membraneuses soit au talon et au coude (*R. madagascariensis*), au-dessus de l'anus, tout le long de l'avant-bras (*R. Reinhardti*, de Java et de Sumatra) et même des jambes. Ces singulières grenouilles vivent exclusivement sur les arbres ; leurs doigts se terminent chacun par une ventouse comme ceux de nos rainettes ; elles ne vont plus à l'eau, même pour pondre ; elles attachent leurs œufs, généralement enveloppés en paquet dans une masse de gelée, à la face inférieure des feuilles d'arbres surplombant quelque rivière. Les pluies se chargent de dissoudre la gelée, et d'entraîner vers la rivière les têtards qui sont éclos sous sa protection.

Il est évident que la palmure des pattes acquise par les batraciens primitifs, ou peut-être conservée, comme un utile héritage des poissons, leurs ancêtres, pour servir à la natation, n'est plus du tout employée à cet usage par les rhacophores arboricoles; aussi s'amoinde-elle chez quelques-uns d'entre eux, au point de n'atteindre qu'à la moitié de la longueur des doigts. Là où elle existe, il est évident qu'elle fournit avant tout à l'animal un moyen d'adhérer plus fortement la surface lisse des feuilles. Cette adhérence ne va pas sans comprimer les parties du corps contre leur soutien, sans faire refluer la peau sous la forme d'un repli temporaire, tout le long des parties qui adhèrent, et l'on est conduit à se demander si les membranes qui caractérisent les rhacophores ne sont pas simplement le résultat de la fixation définitive et héréditaire de ce repli d'abord passager.

Cette impression s'accuse quand on passe aux reptiles. L'idée d'un reptile volant est au premier abord aussi étrange que celle d'une grenouille volante. Il y a eu cependant autrefois tout un groupe de reptiles aussi habiles au vol que nos chauves-souris, dont les uns étaient de la taille d'un corbeau, d'autres de celle d'un condor; ils avaient de grandes ailes comme celles des chauves-souris, mais dont le bord antérieur était soutenu par le doigt extérieur de leurs mains, l'équivalent de notre petit doigt démesurément allongé.

Les autres doigts demeuraient libres et pouvaient servir à l'animal pour se suspendre; chez les chauves-souris, au contraire, le bord de l'aile est longé par leur second doigt, le premier, seul, gardant son indépendance; les trois autres doigts sont engagés dans l'aile qu'ils soutiennent comme les baleines d'un parapluie en soutiennent l'étoffe. Ces reptiles volants n'ont eu que de fort modestes successeurs, les petits dragons volants dont une vingtaine d'espèces habitent la côte orientale de l'Inde, la péninsule Malaise et les îles de la Sonde. Ici, l'aile n'est plus une dépendance de la peau des flancs et des membres antérieurs; ceux-ci demeurent complètement libres et l'aile est uniquement formée par une membrane latérale, soutenue par des baguettes cartilagineuses reliées aux côtés. Ces baguettes peuvent s'écarter et se rapprocher de sorte que la membrane est susceptible de s'étaler et de se replier comme un éventail. Ces « ailes » peuvent permettre à l'animal de se soutenir quelques brefs instants dans l'air, en vertu d'un premier élan, ou servir de parachute; mais elles ne permettent certainement pas un véritable vol.

(A suivre.)

Etude de M^e Gabriel VIALON, huissier à Monaco,
7, place d'Armes

VENTE SUR SAISIE

Le samedi 14 octobre 1916 et jours suivants, à deux heures du soir, au n° 22 de la rue Grimaldi à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers consistant en : lits jumeaux, armoires à glace, tables de nuit, armoires à linge, commodes et tables toilette, glaces, bibliothèques, salon, salle à manger, volume ancien (*Pierres antiques* par Picart, édition 1724), volume ancien *Gemmarum*, piano, fauteuils, atlas botanique, atlas géographique, bureaux, bijoux, argenterie, lingerie, bahuts, secrétaire, machine à coudre, tableaux, gravures, tables, divers objets en étain, verrerie, porcelaine, bibelots, fourneaux à gaz, ustensiles de cuisine, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.
L'Huissier, p^r M^e VIALON,
E. MIGLIORETTI.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1916.

BAINS DE MER DE MONACO

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours
de 7 h. du matin à midi et de 3 à 6 h. $\frac{1}{2}$ du soir

LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie)
MASSAGE (manuel et électrique)

Un service de Car-automobile
dessert l'Etablissement
et part toutes les demi-heures
de la place du Casino

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «
»

LA FRANCE	Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1837.
Capitaux et Fonds de garantie	Incendie 92 millions (Vie 103 millions
Valeur des immeubles de la Cie. 50 millions
Sinistres payés aux Assurés. 300 millions
Capitaux assurés au 1 ^{er} Janvier 1912 :	
	246 milliards 953 millions 428.000 fr.
LA CONCORDE	Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1905.
Capital social 6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie 9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel Plus de 3 millions de fr.
	au 1 ^{er} Janvier 1912.

*Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.
Retraite. ===== Incendie et Explosions.
Tous Accidents sur terre et sur mer. =====
===== Responsabilité civile et professionnelle.
Bris de glaces. ===== Dégâts des Eaux.
Vol et Malversations.*

LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto
Boulevard de l'Ouest, MONACO

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865
Capital : 55.000.000 — Réserves : 21.000.000

Siège Social : MARSEILLE, Rue Paradis, 75

AGENCE DE MONACO :
Rue Grimaldi, 43 (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce
Paiements et envois de Fonds :: Chèques
Lettres de Crédit :: Ordres de Boursé
Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres
Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts
Paiement de tous coupons Français et Etrangers
Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux
Change de monnaies étrangères

La Société Marseillaise possède dans le Midi un réseau d'Agences très complet en même temps qu'une succursale à Paris et des correspondants directs dans toutes les villes de France et de l'Etranger.

BULLETIN

D.R.S.

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 septembre 1915. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 46.428, 46.429, 46.430.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 septembre 1915. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 52.712.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 8 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 46.018 et 52.961.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 10.216 et 43.232, et deux Obligations de la même Société portant les n° 33.548 et 33.549.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1915. Vingt et une Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 2.196, 11.505, 12.633, 15.217, 15.691, 15.692, 15.886, 24.759, 24.305, 9.747, 29.950, 38.922, 42.418, 51.558, 54.720, 29.467, 30.550, 34.008, 35.929, 36.036, 36.440.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 41.259 et 41.260.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 44.620 et 53.447.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 25 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 26.387 et 26.388.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1915. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 11.755 à 11.764 inclus et 102.732 à 102.739 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 février 1916. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 897, 5.306, 7.231, 20.697, 20.698, 20.699, 20.700, 31.118, 38.151, 43.607, 50.640 à 50.644 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 22 avril 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 39.806.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 mai 1916. Dix Cinquièmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.833.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 23 mai 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 43.178.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 juin 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 19.985.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 juin 1916. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 11.287 et 17.628.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 1^{er} juillet 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53.397.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 1^{er} juillet 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 41.775, 46.393 à 46.396 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 4 juillet 1916. Deux cinquièmes d'action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 31.879 et 84.716.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 7 juillet 1916. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 32.117, 36.617 et 36.090.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 28 juillet 1915. Huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 102.698 à 102.705.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 12 août 1916. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 5.326, 6.202, 49.137 et 38.858.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 26 août 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 29.125, 36.744, 52.090, 11.267, 50.720.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 18 juillet 1916. Dix Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 29.773 à 29.776 inclus, 43.952, 43.953, 48.065 à 48.068 inclus.

Titres frappés de déchéance.

Néant.